

Information syndicale

Protocole d'accord local consacré à la valorisation en temps de travail des missions des professeurs

Madame, Monsieur,

La **CGC+CMA** est heureuse de vous annoncer avoir signé fin octobre, un protocole d'accord qui définit pour tous les professeurs de la CMAR Nouvelle Aquitaine, **les mêmes règles de valorisation en temps de travail**, des différentes missions qui leur sont confiées¹.

1. C'est un **seul et unique** texte de référence

2. Il fait de la formation sa **priorité**

3. Il est établi avec **rigueur**

4. Présenté avec **clarté**

5. Mis à la disposition de **chacun(e)**

6. Il prend en compte les **différentes activités** des professeurs

7. Il s'applique de la **même façon**, dans tous les centres de la CMA de Région Nouvelle Aquitaine, pour les professeurs de l'enseignement professionnel comme pour ceux de l'enseignement général

8. Il **confirme** l'importance du rôle tenu par le personnel de direction et d'encadrement de chaque établissement de formation, sous l'autorité de sa hiérarchie

9. Il contribue, par son sens de l'équité, à la **cohésion** entre le personnel enseignant et le personnel non enseignant

10. Il témoigne d'une **action constructive** de la CMAR et des représentants du personnel

C'est en particulier le résultat d'un **engagement** fort de la **CGC+CMA** et de ses adhérents, ayant œuvré dans l'intérêt de toutes et de tous, afin de généraliser **une démarche et un dispositif attendus**, mis en place jusqu'à présent, dans deux établissements néo-aquitains du réseau. 26/11/2021

¹ : Le Protocole peut être consulté sur le site de la CGC CMA – <https://www.cgc-cma.fr/cma-de-ma-region/cgc-cma-nouvelle-aquitaine/>